

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

# L'ÉCHO SAUMUROIS

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne. . . 30  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

**A PARIS,**  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 AVRIL.

**LE BUDGET DES CULTES**

Nous devons signaler la reprise des hostilités, dans des conditions très graves, contre le budget des cultes. On sait que la commission du budget a refusé de nommer un rapporteur pour les cultes, alors qu'elle en nommait un ou plusieurs pour chacun des autres ministères. Les journaux radicaux affirment que des pointages sérieux donnent dès à présent, dans la commission, une majorité contre le principe du budget des cultes. Enfin, M. Yves Guyot reprend sur nouveaux frais son projet que la commission de l'année dernière avait rejeté. Il s'est fait communiquer par le ministère de l'intérieur et il publie dans la *Lanterne* le relevé des communes qui votent les dépenses facultatives des cultes.

45,935 communes seulement, dit-il, soit 44 pour cent du chiffre total des communes de France, votent ces dépenses. De ce fait, des esprits non prévenus concluraient qu'il est indispensable de laisser ce service public à la charge de l'État, puisque les communes, livrées à elles-mêmes, n'en assureraient pas le fonctionnement. Mais M. Yves Guyot raisonne tout autrement : cette proportion, écrit-il, prouve que l'on peut supprimer le budget des cultes sans soulever, dans la majorité des communes, les résistances dont les partisans du maintien se font un argument...

Cette communication démontre que le ministère de l'intérieur n'a pas de secrets pour les radicaux ; nous le savions déjà, au surplus. Le raisonnement que M. Yves Guyot échauffe sur ce tableau atteste l'ignorance la plus crasse, pour ne pas employer un autre mot. Il ne tient pas compte d'un élément essentiel, les ressources des fabriques. Aussi est-il surpris de constater que c'est souvent dans les régions les plus notablement religieuses que les communes contribuent à la dépense pour une plus faible part. Avec la moindre connaissance du

sujet, il se fût épargné cet étonnement. Mais tout cela, surtout, établit que nos ennemis, loin de désarmer, s'apprêtent à livrer un nouvel assaut, et que les catholiques ont mieux à faire que de s'endormir sur la foi d'un prétendu apaisement qui s'accuse par des symptômes de ce genre.

**NOUVELLE ÉCONOMIE !**

Le Palais-Bourbon possède trois questeurs : MM. Martin Nadaud, Madier de Montjau, et Margaine. Au total, un homme.

M. Martin Nadaud ne fonctionne plus. M. Madier de Montjau n'entend rien. M. Margaine seul survit. De là, chez ce questeur, une triple activité.

Le questeur Margaine, qui voit tout, qui entend tout, vient de déclarer que le Palais-Bourbon doit être remanié. Il paraît que ce palais, avec sa distribution actuelle, en ce moment, au lieu d'être un conservatoire des législateurs, remplit les fonctions d'une machine à tuer.

La salle des séances est trop petite, on y consomme un air malsain. Dans les bureaux c'est encore pire. Quant à la bibliothèque, c'est une glacière qui fait le plus mauvais accueil à ceux qui ont l'imprudence de s'y réfugier ; elle est, en outre, le réceptacle de toutes les mauvaises odeurs provenant des urinoirs et cabinets d'aisance parlementaires. Sans compter que les couloirs sont tellement peu commodes que les députés y sont surpris impitoyablement par les solliciteurs sans vergogne.

De toutes ces causes cruelles, il résulte une mortalité effrayante parmi nos législateurs. La statistique donne, de 1880 à 1886, une mortalité moyenne de onze députés par an ! C'est un désastre.

M. Margaine réclame donc : 1° Une nouvelle salle de séance ; 2° Une nouvelle bibliothèque ; 3° des urinoirs et cabinets d'aisance perfectionnés ; 4° de nouvelles salles de conférences et de commissions ; 5° de nouveaux salons d'attente et de réception pour le public.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, d'une grosse dépense. Seulement dix fois plus que la somme qui a failli faire trébucher le gouvernement Dauphin-Goblet.

Coût : 7 ou 8 millions.

Si vous tenez à la vie, députés, hâtez-vous de voter le projet Margaine. Car la vie est courte et les séances sont toujours trop longues et le budget permet cette fantaisie.

**CHRONIQUE GÉNÉRALE**

**Aveux**

Il y a un refroidissement sensible dans la presse républicaine à l'égard de M. Boulanger. Les derniers fidèles sont obligés de convenir que l'on n'a pas fait tout ce que l'on aurait pu faire pour établir au moins un semblant de défense sur nos frontières de l'Est ; mais ils imputent cette incurie aux adversaires de M. Boulanger. « Si on n'avait pas tant crié contre ce ministre, il eût agi. »

L'excuse est naïve. Si on a crié contre M. Boulanger, c'est précisément parce que ses rodomontades de paroles et ses parades ridicules nuisaient à la défense sérieuse, parce que grâce à cette furie de charlatanisme il était le seul ministre peut-être qui n'eût pas pu déplacer un homme ou élever une baraque sans provoquer des criaileries trans-rhénanes, et les aveux des derniers boulangistes prouvent combien les adversaires de M. Boulanger avaient raison de « crier ».

ENTRE FRÈRES. — Avant-hier soir, vers dix heures, devant le café de la Victoire, à Nice, M. Borrighione, député républicain des Alpes-Maritimes, a assailli et frappé à coups de poing M. Michel, rédacteur du journal républicain *l'Eclair*. Une plainte a été déposée contre le député.

**LES SOUS-PRÉFETS**

Le conseil général de la Somme, que pré-

side M. Dauphin, ministre des finances, et dont fait partie M. Goblet, président du conseil, a été saisi par un de ses membres d'un vœu contre la suppression des sous-préfectures et pour l'extension des attributions conférées aux sous-préfets.

On mande de Strasbourg, 19 avril :

« Le correspondant de la *Post* demande qu'il soit interdit aux communes de placer une partie de leur avoir en rentes françaises. »

**JUGEMENT SANS APPEL**

La presse française a été à peu près unanime à reproduire le jugement accablant prononcé sur M. Ferry par le général Ignatieff.

Tous les patriotes ont frémi de colère en lisant l'appréciation du comte Herbert de Bismarck, fils de notre grand et implacable ennemi.

« Le seul homme en France ayant compris qu'il fallait mettre une croix sur l'Alsace-Lorraine est M. Jules Ferry. Voilà celui qu'il nous faut à la tête du gouvernement français... »

La *Gironde* en appelle du verdict de la France.

A qui ?

A l'Alsace-Lorraine elle-même !

A l'Alsace-Lorraine, dont le vaillant champion, Antoine, député de Metz, a dit, en parlant de Ferry : « Celui-là, il nous décourage d'espérer ! »

Les amis de M. Ferry sont mal inspirés en prenant bruyamment sa défense. La complicité qu'il avait acceptée dans les dessein de M. de Bismarck ne peut échapper à l'indignation publique qu'à la condition de rester prudemment enveloppée d'ombre et de silence.

Il est tombé à temps pour épargner à son pays la dernière des hontes, à lui-même le plus grand des crimes et la plus terrible des expiations.

Laissez passer les années, laissez couler l'oubli... amis trop zélés.

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LA COMTESSE MADELEINE**

Par M. DU CAMPFRANC

Madeline pleurait souvent ; puis, lorsqu'elle était lasse de verser des larmes, elle s'épongeait les yeux pour faire disparaître toute trace de pleurs qui eussent affligé son fils. Elle s'en allait alors se consoler près de la chaise-longue. De plus en plus Henri, cet être frère et sensible, qui ne vivait que par le cœur, témoignait à sa mère une tendresse ardente et passionnée. L'enfant se trouvait bien de son séjour à la campagne. Il reprenait quelque force. L'hiver avait passé. Le printemps était venu ; et, par les tièdes journées d'avril, Madeline emmenait son fils respirer les essences vivifiantes des grands sapins. Il n'y avait plus de riche landau attelé de deux bai-brun, aux harnais plaqués d'argent ; mais la jeune comtesse avait apporté de Berlin une petite voiture très légère où elle plaçait son enfant, elle le roulait elle-même. C'était leur joie de s'en aller ainsi, tous les deux, sous les verdoyantes ramures où chantaient les oiseaux. Henri chantait comme eux, et jouait avec les fleurs cueillies sur la

mousse des bois. Ils faisaient le tour du lac, qui se ridait sous les minuscules galets lancés par la petite main faible ; puis, lorsque la surface azurée avait repris son calme, la promenade continuait très longue et toujours trop courte. Ils se reposaient au pied d'un hêtre ou sur le tronc renversé d'un sapin de Sibérie. Madeline prenait son fils sur ses genoux. Lui tressait, pour elle, des guirlandes de marguerites ; elle racontait des contes ou parlait des petits oiseaux qu'il ne faut jamais sortir du nid parce que les mères pleurent. L'enfant l'écoutait avidement, retenait toutes ses paroles ; puis, tous deux se tassaient sous la sensation d'un calme exquis. Le ciel était d'un bleu tendre ; une faible brise agitait le feuillage, l'horizon était voilé d'une brume légère dans laquelle les lointains se fondaient, doucement estompés. Des bruits vagues venaient animer la solitude ; c'était le chant d'un pâtre, ou le bruissement d'un daim se cachant dans les taillis profonds.

Semaines après semaines, les mois s'écoulaient. Il fallut interrompre, avec les sombres jours de novembre, les longs circuits de la petite voiture à travers les allées du bois. L'hiver s'annonçait terrible. Les rafales se déchaînaient sans cesse, à l'entour du pavillon de chasse, et la neige l'entourait d'un blanc lincol. Madeline s'attendait à voir l'humeur du comte s'aggraver davantage.

Comment allait-il supporter la monotonie de ces tristes journées ? Elle l'observait avec inquiétude ; il était devenu plus agité, plus nerveux, puis après de longues promenades faites d'un pas saccadé à travers la salle basse, il demeurait silencieux des heures entières, absorbé par une idée fixe... attachante à n'en pas douter, car il oubliait de faire chasser ses lévriers. Tous les soirs, il s'enfermait dans sa chambre et longuement il écrivait. A qui adressait-il cette missive quotidienne ? Madeline l'ignorait, car, chaque matin, il la portait lui-même au bureau de poste en prenant bien soin de dissimuler l'adresse. Puis un jour, comme par enchantement, son humeur soucieuse se dissipa. Une chanson lui revint aux lèvres, en même temps que les billets de banque dans son portefeuille. D'où provenait cette somme considérable ? Madeline ne fut pas admise à la confidence ; mais cette fortune mettait en joie le comte Herbert. Il écrivit à Berlin à un maigron célèbre, et les écuries du pavillon se garnirent, tandis qu'un landau prenait place sous la remise. Le chenil ouvrit aussi sa grille à des pointers écossais de la plus belle race. Alors Herbert se reprit à mener joyeuse vie, à visiter les châtelains du voisinage, à les recevoir. Ses journées se passaient à chasser le renard et le sanglier ; le soir, les chasseurs s'abattaient devant un dîner plantureux ; et, tout bas, Madeline

troublée, inquiète, se disait que, de toutes les fatigues du monde, il n'en est pas de plus accablante que d'entretenir et d'égayer un cercle d'invités, quand on a le cœur triste... triste à pleurer.

Elle perdait le sommeil, préoccupée de savoir d'où venait cette soudaine richesse, quelle en était la source... Elle ne voulait pas douter de la probité de son mari. Malgré l'imprévoyance avec laquelle il avait gaspillé son patrimoine, elle lui savait l'âme loyale et fière d'un gentilhomme. Il n'avait pas hésité à se dépouiller de tout un luxe, qu'il aimait cependant, pour solder ses créanciers. Il avait donc fait ses preuves ; elle aurait douté d'elle-même avant de douter de lui, mais pourquoi ne pas l'initier au secret de cette richesse ? Pourquoi la traiter ainsi en étrangère ? Et, plus la gaieté revenait au mari, plus la pauvre femme devenait sombre et souffrait.

Un jour, Herbert, cessant tout à coup un refrain de chasse qu'il fredonnait depuis un instant, lui dit :

— J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, ma chère. En avril, je rentre à la garde royale. Quelle folie, bonté divine, quelle folie, j'avais faite en donnant ma démission ! Mais, grâce à de hautes influences, notre vénéré souverain veut bien me rendre mon brevet de capitaine, et me réintégrer dans un régiment que j'aime et que je n'aurais

Et si vous croyez la réhabilitation possible, ne la demandez pas à cette génération qui ne peut que maudire... Essayez un jour de déchirer l'histoire ! LUCIEN MILLEVOYE.

M. Baudin, conseiller général du canton de la Guerche (Cher), condamné à l'occasion de la grève de Vierzon à deux mois de prison, s'est présenté pour siéger au Conseil général. On l'a invité à se retirer de la salle des délibérations. Un membre ayant proposé d'inviter M. Baudin à donner sa démission d'office, cette proposition fut adoptée par 10 voix contre 8. M. Baudin déclara qu'il ne céderait qu'à la force. La séance fut aussitôt levée.

A la reprise de la séance, deux invitations nouvelles furent adressées à M. Baudin, et reçurent la même réponse. Le commissaire central, ceint de son écharpe, se présenta alors, et M. Baudin sortit en protestant. Il ne s'est pas produit d'autre incident.

Les troupes détachées à Vierzon pendant la grève sont rentrées à Bourges.

Nous apprenons la mort de M. le général Bouët, qui combattit glorieusement au Tonkin, mais qui dut rentrer en France par suite de désaccords avec M. Harmand, commissaire civil de la République.

M<sup>me</sup> veuve Jacques Offenbach est morte avant-hier à Paris, succombant aux suites d'une maladie de cœur.

Elle avait courageusement supporté avec son mari les moments d'épreuves de la vie d'un artiste ; et, après les jours de prospérité, elle avait subi coup sur coup les deuils multiples qui sont venus la frapper ; ce n'est qu'après avoir enterré en quelques années son mari, son fils, deux de ses gendres et son petit-fils, qu'elle a vu finir une vie si admirablement et si douloureusement remplie.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui jeudi, à dix heures, à la Trinité.

## ÉTRANGER

ESPAGNE. — *L'attentat contre Bazaine.* — La journée d'hier a été bonne et les médecins pensent que le blessé sera rétabli dans quinze jours. Il a pu se lever, mais sans quitter sa chambre.

Il existe dans certains traités d'extradition une clause disant qu'un coupable peut être réclamé quand il commet un crime sur la personne d'un de ses compatriotes ; mais cette clause n'existe pas dans le traité d'extradition entre la France et l'Espagne, et il n'y a par conséquent aucun doute qu'Hillairand sera jugé par le tribunal de Madrid.

Il est certain qu'Hillairand n'a pas de complice et qu'il n'avait parlé de son projet à personne à Madrid.

Tous les journaux condamnent l'attentat. Un nommé Louis-Joachim Hillairand, ancien boursier et voyageur en bourrellerie, né en 1849 à La Rochelle, est parti de cette

jamais dû quitter.

Elle allait demander une explication. Il ne lui en laissa pas le temps.

— Au revoir, Madeleine. Je ne reviendrai pas de quelques jours. Je vais chasser le sanglier chez notre voisin le baron Greswald. Les fêtes dureront une huitaine. J'y prendrai plaisir, car cette neige durcie, cette parfaite pureté de l'air font de ces journées froides le plus beau temps de l'année. Embrassez Henri pour moi.

Son cheval attendait au pied du perron. Il s'enleva sur ses étriers ; et tenant les rênes d'une main ferme, il se mit à galoper sur le sentier, la tête haute et la tournure superbe dans son riche costume de chasse : les bottes à l'écurière, l'habit rouge et la plume de héron au feutre du chapeau.

Durant la nuit, le temps si froid, si sec et si beau depuis quelques semaines, changea complètement. Une tempête violente se déchaîna, les rafales se succédaient, ébranlant les futaies dépeuplées, pleurant, lugubres, dans les hautes cheminées du pavillon de chasse. Madeleine, seule avec son enfant et quelques domestiques dans cette solitude, se sentait tout impressionnée.

Au matin, elle se leva tremblante, la tête en feu, elle étouffait sous le poids d'une oppression inexplicable.

Pour calmer cette angoisse, elle se dit que faire du bien à autrui serait un bon remède ; et, s'en-

ville le 13 avril pour Bilbao, à bord du steamer *La Rochelle*.

On pense que ce doit être le même individu et qu'il n'a pas de complice.

Dans les nouveaux interrogatoires qu'il a subis, Hillairand persiste à se dire chargé d'une mission providentielle conçue depuis de longues années. Il ne s'exalte que lorsqu'il parle de son idée fixe.

Hillairand est le frère d'un conseiller municipal de La Rochelle et le fils d'un vieux républicain.

RUSSIE. — Le bruit courait mardi, à la Bourse, que M. de Giers, ministre des affaires étrangères de Russie, avait remis sa démission entre les mains du czar.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 avril.  
Marché plus ferme, nos rentes ont repris leurs plus hauts cours : 3 0/0, 81.32 ; 4 1/2 0/0, 110.05.  
Le marché des obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier conserve toujours une grande animation. Ce sont les plus avantageuses des valeurs à lots, soit comme prix d'achat, soit comme fréquence de tirages. L'action reste à 1.381.

La Société Générale conserve ses cours précédents à 437.50.

La Banque d'Escompte est ferme à 472.  
L'action des Dépôts et Comptes courants se négocie à 606.25. Le bilan publié au 31 mars fait ressortir l'excellente situation de cette société.

L'action Saphire fait prime de 7 fr. Cependant on peut encore l'obtenir au pair de 25 francs en s'adressant à la Société Parisienne de Crédit et de Commission, 22, rue Le Peletier.

Les petits capitalistes font une place de plus en plus grande, dans leurs portefeuilles, aux polices spéciales A B de l'Assurance Financière de 500 francs et à leurs petites coupures de 100 fr.

L'action de Panama est en hausse à 411. Grande amélioration sur le marché des obligations.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont très fermes. Les obligations gardent une excellente attitude.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LA LIGNE DE SAUMUR A CHOLET

Le Conseil général a voté mardi, en principe, la construction d'un chemin de fer à voie étroite entre Saumur et Cholet.

Les dépenses dépasseront trois millions.

### TUÉ PAR UN TRAIN

Un triste accident est arrivé hier, à 2 heures de l'après-midi, sur la ligne de l'Etat.

Le sieur Saussier, garde-barrière, demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, a été tamponné par l'express, près de la gare de Vernantes, et jeté de côté dans un fossé.

Il a eu la jambe cassée, et le choc a déterminé une congestion cérébrale. Relevé aussitôt, il avait succombé avant d'arriver à la gare.

Saussier, âgé de 47 ans, était un excellent père de famille ; il laisse une veuve et cinq enfants en bas âge.

veloppant de ses fourrures, elle se dirigea vers la cabane d'une pauvre veuve, qui se mourait de vieillesse et de misère.

Elle marchait vite dans le sentier dépouillé ; les dernières feuilles de la saison tourbillonnaient devant elle. Cette tourmente de la nature était en rapport avec la désolation de ses pensées ; elle s'harmonisait avec cette inquiétude qui, depuis bien des jours, la brisait, lorsque, tout à coup, roulant dans un flot de feuilles jaunies, Madeleine aperçut une lettre dépliée. Elle venait, apportée par la rafale, puis elle s'arrêta aux pieds de la jeune femme, comme pour lui dire :

— Lis, voilà ton destin.

D'où venait cette missive ? Madeleine se rappela que, la veille au matin, au moment où il quittait le pavillon de chasse, son mari avait reçu un volumineux courrier. Ce papier, d'un gris glacé, l'avait frappée. Elle avait vu le comte en parcourir les lignes, avec un visage tout à la fois heureux et inquiet ; puis, il s'était hâté de mettre la lettre dans une des poches de son habit de chasse. Plus de doute, la missive s'en était échappée ; il l'avait perdue, et, depuis la veille, elle errait dans les sentiers des bois.

Madeleine l'avait prise dans sa main ; ses yeux pouvaient s'en détacher ; c'était comme un aimant qui l'attirait ; cependant elle n'osait lire ces lignes qui brûlaient son regard. Une lettre es-

M. Florian Pharaon est mort avant-hier à cinq heures du soir, à Paris, frappé par une congestion pulmonaire.

Ancien interprète de l'armée d'Afrique, comme son père, M. Florian Pharaon appartenait à la presse parisienne depuis plus de vingt ans.

M. Florian Pharaon était allié à une honorable famille de Saumur.

Il est, paraît-il, fortement question en ce moment de notre compatriote M. Léon Barrebat, ancien préfet de l'Aude et de la Corrèze, pour remplir les fonctions de secrétaire général au Tonkin, M. Delatte, préfet des Côtes-du-Nord, ayant refusé ce poste.

### INNOVATION INTÉRESSANTE

L'article 26 de la loi du 27 juillet 1872 dit que les jeunes gens, après avoir été examinés et entendus par le conseil de révision, peuvent faire connaître l'arme dans laquelle ils désirent être placés.

Or, par ignorance de la loi, sans aucun doute, aucune demande n'est jamais faite aux conseils de révision.

Les commandants de recrutement ont reçu l'ordre de déposer dans les mairies des registres destinés à recevoir les demandes non formulées verbalement en séance.

### Théâtre de Saumur

C'est ce soir jeudi que la troupe nègre du Soudan, dite musique militaire du Mahdi, donnera sur notre scène une grande représentation extraordinaire et sans précédent.

Hier, ils se sont promenés dans nos rues en costume national ; nous avons eu le plaisir de les voir de près et de converser avec eux pendant quelques instants ; nous pouvons affirmer que ce sont bien des enfants du désert et qu'ils ne se sont point noircis à plaisir.

Cette troupe, composée de treize musiciens et de leur habile chef, vient d'obtenir à l'Eden-Théâtre de Paris le plus brillant succès ; elle exécutera les principaux morceaux orientaux qui forment son brillant répertoire, chansons exotiques, airs nationaux, chants guerriers, etc.

Tout Saumur voudra les entendre et les applaudir.

### NIORT.

Samedi, les officiers du 41<sup>e</sup> régiment de cuirassiers ont offert un dîner d'adieu à leur colonel, M. de Clérambault, qui a dû demander sa retraite pour des raisons de santé, et a quitté en effet Niort dimanche matin. Les officiers, sous-officiers et plusieurs centaines de cavaliers sont venus à la gare saluer une dernière fois leur chef.

La ville de Niort, où M. de Clérambault comptait tant de sympathies, partagera les regrets du régiment et n'oubliera pas de longtemps le colonel du 41<sup>e</sup> cuirassiers.

Les représentants de l'industrie gantière de Niort réclament, dans une pétition au ministre de la guerre, le rétablissement des

un secret ; elle appartient à celui qui l'a écrite et à celui qui la reçoit ; mais, celle-ci était ouverte, elle avait volé à tous les vents du ciel et, tout à coup, prenant sa résolution :

— Après tout, dit-elle, je suis la femme d'Herbert.

(A suivre.)

### La Petite Guerre

Voici le sommaire du treizième numéro de la *Petite Guerre*, journal satirique hebdomadaire, qui vient de paraître (rédacteur en chef, M. Léo Taxil) :

*Le vestibule de Charenton*, Pierre Marcel. — *Petite Revue*. — *La tribu des Mac-Benac*, Léo Taxil. — *Les Prédications pour la semaine*, Le Sorcier d'En-Face. — *Turlutaines*, Tête de Bois. — *L'affaire Pranzini*. — *La France Maçonique*. — *La caravane parlementaire*, Pierre Marcel.

La *Petite Guerre* publie régulièrement la liste de tous les Francs-Maçons de France.

La *Petite Guerre* est le meilleur marché des journaux hebdomadaires parisiens ; le numéro coûte seulement 5 centimes. L'abonnement, très modique, est d'un franc pour un trimestre, ou de trois fr. par an. Direction et administration : 54, rue de Lille, à Paris.

privileges accordés sous l'administration du général Farre, qui, sur l'insistance de M. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres, prescrivit le port du gant de peau pour l'infanterie, par décision du 21 juillet 1881. On sait que cette décision fut abrogée le 28 octobre 1882, sur les instances des représentants de l'Aube, défenseurs des intérêts de la ville de Troyes, où se fabrique en grand le gant de colon.

Les chamoiseurs niortais ne se font guère illusion sur la possibilité de rétablir intégralement la décision du 21 juillet 1881 ; ils se contentent d'émettre les vœux suivants :

« Que le port du gant de peau, qui n'est que facultatif pour les sous-officiers, soit rendu obligatoire ;

» 2<sup>e</sup> Que le port du gant de peau soit également rendu obligatoire pendant les six mois d'hiver pour les caporaux et soldats. »

Au point de vue des intérêts militaires, nous ne trouverions que des avantages à voir l'autorité militaire prendre ces mesures.

## CHRONIQUE MUSICALE

### CONCERT DE L'HARMONIE SAUMUROISE

Le public nombreux qui se pressait, dimanche soir, au théâtre n'était pas le même que celui que nous y voyons habituellement. Les parents étaient accompagnés de leurs enfants, et ce n'étaient partout qu'élégantes toilettes et frais visages.

L'exécution du programme a répondu dans son ensemble à l'attente générale, et le concert offrait un attrait particulier, surtout en ce qui concerne la partie instrumentale.

Un artiste *di primo cartello*, M. Pellegrin, hautbois solo de la Garde républicaine et 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire, qui était venu prêter son concours à cette fête, a joué plusieurs morceaux et a tenu l'auditoire sous le charme. Il a dit magistralement le *Solo de concours*, de Collin, suave inspiration dont la mélodie est franche et élégante. Salué par des applaudissements sans fin et bissé par toute la salle, l'artiste est revenu exécuter avec une grande largeur de style une ravissante composition, le 4<sup>e</sup> *Solo de concert* de Verraust, qui a valu à l'habile virtuose une longue ovation. Dans la deuxième partie du concert, M. Pellegrin a interprété, avec cette admirable sûreté d'intonation et cette manière grandiose qui caractérisent son talent, sa *Fantaisie originale* dont la simplicité naturelle et la pureté classique conviennent tout-à-fait à la nature de son jeu si distingué et si pur. Pour remercier le public de ses bravos et de ses bis, il a exécuté avec une aisance et une verve incomparables le 2<sup>e</sup> *Solo de concert* de Collin, dont la musique est un bijou finement ciselé. A la fin de ce morceau, la salle croulait sous les applaudissements. La commission de l'Harmonie Saumuroise a offert à M. Pellegrin le titre de membre honoraire de la société, et M. Liénard, adjoint au maire de Saumur, l'a prié, au nom de la municipalité, de vouloir bien accepter de faire partie du jury de notre prochain concours musical. L'artiste, vivement touché de ces témoignages de bienveillante sympathie et de l'accueil cordial qui lui a été fait à Saumur, a répondu qu'il acceptait avec reconnaissance ces distinctions flatteuses et qu'il garderait au fond du cœur le meilleur souvenir de son passage au milieu de nous.

M. Goubeault, directeur de l'Harmonie, et M. Renault, son élève, nous ont fait entendre la *Symphonie* d'Allard pour deux violons. Cette belle musique, toute mélodieuse, est un poème exquis d'un coloris ravissant. L'allégo aboutit à une péroraison entraînante ; dans l'andante brillent les sentiments les plus délicats, et le scherzo au rythme précipité pétille d'humour et de vivacité. Dans l'exécution de ce morceau, M. Goubeault a eu cette prestesse d'archet et cette élégance qui font partout applaudir ce maître distingué ; son partenaire, M. Renault, a mis dans son jeu une expression juste et des qualités qui présagent un vrai talent. La *Réverie* de Viouxtemps, dont le thème est doux et poétique comme une amoureuse cantilène, a été chantée et soupignée par le violon de M. Goubeault comme la plus belle voix servie par l'art le plus élevé pourrait seule la soupigner. Ces deux virtuoses ont été chaudement applaudis.

M. Laffage, directeur de la Sainte-Cécile d'Angers, a joué sur le xylophone avec beaucoup de fougue et de brio un morceau

de sa composition, vrai chef-d'œuvre de style et de mécanisme. Tout en reconnaissant le talent de ce musicien d'élite, de cet habile compositeur dont les œuvres ont des qualités de souplesse et de grâce peu communes, nous ne parlons pas son engouement pour son instrument bizarre qui, selon nous, lui servira bien peu pour se faire un nom dans le monde musical.

L'Harmonie Saumuroise a joué avec vigueur et ensemble *Une nuit à Grenade*, fantaisie de Baot, bien orchestrée, et le *Caprice*, valse attrayante de Mayeur, dont les mélodies saisissantes de fantaisie inspirée ont été dites par M. Muray, clarinette solo, avec autant de charme que de finesse. L'allegro, *Michel Bléger*, qui a terminé la soirée, a trouvé des artistes dignes d'en faire ressortir les beautés.

Une jeune chanteuse, M<sup>lle</sup> Georgette Thirion, a chanté d'une manière délicieuse une jolie bluette, *L'enfant qui rêve*, une poésie pleine de naïveté, *Si j'étais si bébé qu'ça*, et une petite idylle ensoleillée, *la Cueillette du bon Dieu*, de M. Laffage, qui ont été chaleureusement accueillies et bissées.

M. Rathier, élève de Duprez, a chanté d'une voix fraîche et bien timbrée, qu'il conduisait avec goût, la romance dramatique, *le Réve de Charles-Quint*, et l'air de *Joconde*, empreint d'une grâce mélancolique, morceaux dans lesquels cette basse chantante a obtenu le meilleur succès. M. Danière, un baryton à l'organe assez agréable, a dit avec expression *Madame Favart et la Chanson des Peupliers*, qui ont été redemandées. L'opérette, *Paola et Pietro*, où les fleurs mélodiques s'épanouissent à souhait, a été lestement enlevée par M. Danière et M<sup>lle</sup> Thirion. Enfin M. G... un amateur de la ville, a dit avec beaucoup de naturel un spirituel monologue, *les Joies matrimoniales*, qui a soulevé à diverses reprises de joyeux éclats de rire.

Nous sommes surpris que l'Harmonie Saumuroise, qui a déjà plusieurs prix à son actif, n'ait pas encore de bannière à laquelle elle pourrait suspendre les médailles qu'elle a gagnées; nous savons que ses ressources ne lui ont pas permis jusqu'ici de faire cette acquisition indispensable, mais à l'approche du grand concours-festival de Saumur, nous espérons que les souscripteurs de notre société musicale tiendront à honneur de doter les vaillants artistes d'une oriflamme et de les encourager ainsi dans leurs études.

En terminant, nous croirions manquer à un devoir si nous n'adressions nos plus vives et nos plus sincères félicitations à M. Carichou, l'honorable président de l'Harmonie Saumuroise, qui travaille avec tant de zèle et de dévouement à la prospérité de cette association musicale et à l'éclat de ses concerts.

UN DILETTANTE.

## Variétés.

### LE SOMMEIL

Quiconque se lève de bonne heure fait bien.

Le sommeil, — cet état de repos des organes pendant lequel le système nerveux reconstruit son aptitude à agir, émuessée par les fatigues de la journée, — ne pourrait, sans inconvénients, être prolongé au delà d'une certaine mesure.

De l'homme qui ne dort pas assez et de celui qui dort trop, le premier est sans doute le plus à plaindre, à tous les points de vue; mais la santé des deux pâtit, qu'il y ait excès ou insuffisance.

Si les gens privés de sommeil deviennent pâles, maigrissent et présentent les signes d'une vieillesse prématurée; s'ils sont portés à demander aux boissons alcooliques une énergie factice, stimulation funeste, hâtant le terme de leur vie; ceux qui restent trop longtemps au lit ne sont pas moins malheureux. Les gros dormeurs deviennent obèses, leurs chairs sont bouffies, ils souffrent de maux de tête fréquents, la paresse de leur esprit atteint des degrés incroyables, ils ne pensent plus, ils ne sentent plus, ils n'aiment plus. La moindre contrariété les irrite, le plus petit mouvement les fatigue. Ils vivent en égoïstes ou en misanthropes, jusqu'au jour où une attaque d'apoplexie vient finir leur ennui et celui de leurs proches.

De tout cela, il résulte qu'il faut régler la durée de son sommeil.

Pendant combien de temps doit-on dormir?

A cette question, il est impossible de faire une réponse précise et surtout applicable à tous les cas. Ce qu'on peut dire d'une façon générale, c'est qu'il est imprudent de reposer moins de six heures ou de dormir plus de dix. L'âge, la profession, les habitudes font varier, selon les individus, la durée du sommeil nécessaire, mais cette durée ne peut guère qu'osciller entre les limites qui viennent d'être indiquées, malgré les exemples, souvent cités, du naturaliste Lacépède et du chanoine Santeuil. Le premier ne dormait que quatre heures par jour, le second passait dans son lit quatorze heures sur vingt-quatre: tous deux moururent, sans décrépitude physique ni morale, à l'âge de soixante-dix ans.

Il ne ferait pas bon de se fier à ces faits. Si l'histoire a pu retenir deux noms d'hommes ayant impunément violé les règles de l'hygiène, la science en a enregistré des milliers formant la liste trop longue, hélas! des victimes de l'imprudence.

On se lèvera donc après six, sept, huit, neuf ou dix heures de sommeil. Quand on aura eu une grande fatigue la veille, on choisira les gros chiffres, on se réglera sur les petits dans les cas contraires.

En tout temps, on se rappellera que, quelque soit sa durée, le sommeil de la nuit repose mieux que celui du jour. C'est pour cela, remarque avec beaucoup de justesse le Dr Witkowski, qu'on a renoncé dans l'armée à l'idée de substituer les étapes de nuit à celles de jour, au moment des chaleurs excessives, parce qu'on a remarqué que la marche nocturne augmentait la fatigue et était plus lente. Le même auteur ajoute: Bacon avait raison de dire que « les nuits passées abrègent les jours »; et il conclut en rappelant l'histoire du peintre Girodet, usant sa vie à travailler à la lumière, coiffé d'un chapeau garni de bougies, et celle de l'astronome Lacaille, qui passait les nuits à observer le ciel, la tête ajustée sur une fourche, et qui mourut épuisé à l'âge de quarante-neuf ans.

Ecoutez ces enseignements, amis lecteurs. Dormez la nuit et non le jour. En hiver, quand il fait bien froid, et que la douce chaleur du lit vous invite à la paresse, faites ce calcul:

Si, de l'âge de vingt ans à celui de soixante, un homme se lève deux heures plus tôt, il vivra, pendant ce temps, vingt-neuf mille deux cents heures de plus, soit: douze cent dix-sept jours.

Pour ceux qui trouvent, avec Hippocrate, que le vie est courte, ces chiffres méritent d'être pris en sérieuse considération.

Dr FELIX BREMOND.

### LA FALSIFICATION DES VINS EN ALLEMAGNE

Voici, d'après la *Post*, le texte de l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi sur la vente du vin dont le Conseil fédéral est saisi.

Cet article donne l'énumération suivante des matières chimiques dont l'emploi sera défendu, parce qu'elles sont nuisibles à la santé:

« Composés de baryum: Depuis les ravages causés par le phylloxera dans le midi de la France, les petits vins de ce pays sont mêlés aux grands crus de Bordeaux, de Bourgogne, etc., et vendus comme vins purs. L'acide sulfurique qui contiennent les petits vins est neutralisé au moyen de chlorure de baryum, du tartrate de baryum et du carbonate de baryum qu'on ajoute au mélange. Il est impossible d'empêcher qu'un excédent de composés de baryum, qui sont très vénéneux, ne reste dans le vin.

» Du plomb métallique est ajouté au vin par l'introduction d'un morceau de plomb dans le tonneau rempli de vin, à l'effet d'empêcher qu'il ne devienne aigre.

» La glycérine est interdite, parce qu'elle est rarement vendue pure et parce que la douceur du vin obtenue par cette matière donne lieu à des fraudes.

» Les graines d'écarlate sont employées en France, en Italie, dans le Portugal, dans le Wurtemberg et en Alsace pour colorer les vins. Ces graines sont nuisibles à la santé.

» Les composés de magnésium soluble produisent un effet purgatif très fort, leur interdiction est donc par cela même motivée.

» Acide salicylique. Dans ces dernières temps, on a fort abusé de cette matière comme moyen de conservation du vin, et la commission scientifique de la Prusse pour les affaires médicales, s'est prononcée con-

tre l'emploi de l'acide salicylique dans la fabrication du vin. Le projet de loi part du même point de vue. Il est surtout nécessaire d'exclure un moyen de conservation au moins douteux et dont l'addition n'est pas nécessaire, lorsqu'il s'agit de vins qu'on boit pour des raisons de santé.

» L'alcool impur doit être défendu, afin d'empêcher l'emploi de l'alcool non deflegmé. L'interdiction ne s'applique pas à la liqueur dite de dosage, employée dans la fabrication des vins mousseux.

» La glucose non cristallisée est exclue, parce qu'elle contient la plupart du temps des impuretés.

» Quant aux couleurs aniliques, qui devront être également interdites, il y est dit que leur nombre est très grand et qu'on en découvre toujours de nouvelles. Ces matières, dont on ignore l'effet sur l'organisme, ainsi que les qualités physiologiques, font concurrence aux couleurs végétales dont l'innocuité est constatée.

## CONSEILS ET RECETTES.

### GUÉRISON DES ENGELURES

Le traitement préventif consistera dans l'administration interne des ferrugineux et de l'huile de foie de morue. Nous conseillons en outre aux personnes prédisposées les frictions stimulantes et astringentes, afin de fortifier les parties faibles.

Les meilleurs liquides à employer sont: l'eau-de-vie simple, l'alcool camphré, la décoction de tan, une solution de 40 grammes d'alun dans un litre d'eau. Qu'elles ne se lavent jamais avec de l'eau tiède, mais bien avec de l'eau froide. Qu'elles évitent enfin le passage brusque du froid au chaud.

Quand l'engelure existe et qu'elle n'est qu'à son premier degré, il faut continuer les frictions avec les liquides que nous avons déjà nommés, et on ajoutera les frictions avec le baume de Fioraventi, le vin aromatique, la teinture de benjoin, le baume du Pérou, etc.

On fera des onctions plusieurs fois le jour avec le liniment suivant:

Camphre..... 5 grammes.  
Alcool rectifié... 42 —  
Glycérine..... 20 —

On bien on emploiera la pommade suivante:

Précipité blanc.. 0,50 centigr.  
Chloroforme.... 0,30 —  
Cold-cream..... 30 grammes.

Si l'engelure est arrivée à son second degré, c'est-à-dire si elle est ulcérée, nous conseillons de bien laver l'ulcération grisâtre avec une forte décoction de feuilles de noyer: nous faisons ensuite faire le pansement avec la pommade suivante:

Chlorure de chaux. 2 grammes  
Borate de chaux.. 3 —  
Axonge récente... 30 —

Ordinairement, la cicatrisation se fait alors assez vite. Si l'ulcération a besoin d'être stimulée, nous faisons de temps en temps une cautérisation avec le crayon ou avec une solution légère de nitrate d'argent, et puis nous appliquons la pommade précédente.

Bien entendu que nous instituons aussi une médication interne tonique et antiscrofuleuse que l'on continue pendant tout l'hiver.

Dr H. VIGOUROUX.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

### AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'Huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'*Epicierie Centrale de Saumur*, des bonbonnes de 5 et 40 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

**PALAIS-ROYAL** Bijouterie, fantaisie, choix splendide.  
**PALAIS-ROYAL** Maroquinerie fine et ordinaire.  
**PALAIS-ROYAL** Bois sculpté, articles suisses.  
**PALAIS-ROYAL** Chinoiseries, laques, potiches, coquillages.  
**PALAIS-ROYAL** Peignes riches et ordinaires.  
**PALAIS-ROYAL** Articles de fumeurs, cuir et métal.  
**PALAIS-ROYAL** Lunettes et pinces-nez, étuis.  
**PALAIS-ROYAL** Eventails et écrans.  
**PALAIS-ROYAL** Timbres caoutchouc.

## MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

**PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.**

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 88, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Hauts-Reliefs, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX QU'AU CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable Cinq Francs par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

## Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

### PLACE DU CHARDONNET

Représentation tous les soirs à 8 h. 1/4  
Pour la 1<sup>re</sup> fois dans cette ville

## GRAND CIRQUE DES SINGES

Sous la direction de M. L. DELAFLOURE

Donnera des représentations à Saumur

Samedi 23 avril, à 8 h. 1/4

PREMIER DÉBUT

La Troupe se compose de 85 artistes à quatre pattes: singes, chiens, chèvres et poneys dressés.

Intermèdes comiques par les Clowns.

Le nec plus ultra de l'équilibre, par M. Rémy PLAYÉ.

La construction est entièrement nouvelle et remarquable par son confort et son élégance.

Les familles sont spécialement invitées à ces représentations qui auront lieu tous les soirs à 8 heures 1/4.

Les jeudis et dimanches, à 3 heures, grande représentation de famille.

Eclairage au gaz. — Excellent orchestre.

Prix des places:

Stalles, 2 fr.; premières, 1 fr. 50; secondes, 1 fr.; troisièmes, 50 centimes.

## Théâtre de Saumur

JEUDI 24 avril 1887,

Représentation de la Troupe des Nègres du Soudan

Dite Musique militaire du Mahdi.

PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

Bureaux, 8 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> G. GOEUBRISSE, avoué à Nantes, de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, et de M<sup>e</sup> VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes.

## VENTE

PAR LICITATION

Le lundi 16 mai 1887, à une heure,

En l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, de

### QUATRE BELLES FERMES

Sises près Saumur, communes de Vivy, Neuillé, Allonnes et Saint-Lambert-des-Levées, savoir :

1<sup>o</sup> La Ferme de la

#### PETITE - ROCHE

Mise à prix..... **32,000 fr.**

2<sup>o</sup> La Ferme du

#### TERRE

Mise à prix... **30,000 fr.**

3<sup>o</sup> La Ferme des

#### PIRONNIÈRES

Mise à prix..... **28,000 fr.**

4<sup>o</sup> La Ferme du

#### GRAND-HÉRAUL

Mise à prix..... **28,000 fr.**

Pour insertion sommaire :

**G. Goëau-Brissoune,**  
avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits avoués et notaires.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT

#### UNE MAISON

Rue Dacier, n<sup>o</sup> 28.

S'adresser à M. LECOY, avoué, rue du Temple, n<sup>o</sup> 14. (226)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties

#### ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

# PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS — RUE BAUDRIÈRE — ANGERS

## Grands Docks d'Ameublements pour l'Ouest

Grande Fabrique de Meubles en tous genres et en tous styles.



Chambre à coucher noyer ou acajou, comp.: 1 lit dossier ceintre, 1 armoire à glace, 1 table de nuit.....	190
Chambre à coucher thuya et palissandre, complet: 1 lit dossier à chapeau, 1 armoire à glace, 1 table de nuit.....	310
Chambre à coucher vieux bois Louis XIII ou Henri II, 1 lit dossiers inégaux, 1 armoire à glace, 1 table de nuit.....	450
Salle à manger moderne, complet: 1 buffet étagères, 1 table à sal., 6 chaises.	130
Salle à manger vieux bois Louis XIII ou Henri II, complet: 1 buffet à crédence, 1 table à rallonges, 6 chaises.....	360
Salon recouv. en tissu brocat double face, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises.	225
Salon recouvert en velours frappé, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises.....	345
Cabinet de travail en vieux bois ou bois noir, complet: 1 bibliothèque à colonnes, 1 bureau à caisse, 4 chaises.....	255

NOTA. — Le prix de nos Chambres à coucher sont toujours avec LR à deux personnes et nos Armoires grand modèle.

NOTA: Le Palais des Marchands se charge de la réparation des Meubles, Sièges et Tentures, à des prix très réduits.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

#### MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de: cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

### A LOUER pour la Saint-Jean 1887, une MAISON

d'Alsace, avec jardin, écurie et remise.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. On louera à bail ou à l'année.

UN MENAGE désire se placer, le mari comme cocher ou valet de chambre, la femme comme cuisinière. Bons renseignements. S'adresser rue de l'Île-Neuve, 34.

### A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.  
S'adresser au bureau du journal.

SANS PALAIS

## DENTS

NI CROCHETS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

### A CÉDER DE SUITE

Pour cause de maladie,

#### Une bonne Boulangerie

Située à Ingrandes (Indre-et-Loire),

Seule dans la commune, employant 55 culasses de farine par mois.

LONG BAIL

S'adresser, pour renseignements, à M<sup>e</sup> GABILLON, notaire à Ingrandes.

### A CÉDER

#### Magasin d'Epicerie et Débit de vins

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE  
S'adresser au bureau du journal.

### BOULANGERIE VIENNOISE

#### DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Étrangère  
Entrepôt de Son et de Levure.

### BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE

et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

### AVIS

AUX

#### Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

**Selmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,**

EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAWET  
Seule Maison de vente,

#### L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosse, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encastrique pour parquets et la Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

Saumur, Imp. P. GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 AVRIL 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 % .....	81 10	81 30	Est .....	803 75	803 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien .....	520 —	522 75
3 % amortissable .....	84 —	84 65	Paris-Lyon-Méditerranée .....	1275 —	1265 —	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .....	522 50	522 50	Est .....	385 35	386 —
3 % (nouveau) .....	—	—	Midi .....	1157 50	1160 —	— 1865, 4 % .....	521 25	521 50	Midi .....	392 —	392 50
4 1/2 % .....	104 —	104 20	Nord .....	1521 25	1520 —	— 1869, 3 % .....	410 —	409 —	Nord .....	400 —	404 —
4 1/2 % (nouveau) .....	110 —	109 97	Orléans .....	1310 —	1308 75	— 1871, 8 % .....	399 —	395 —	Orléans .....	391 75	392 —
Obligations du Trésor .....	510 —	512 —	Ouest .....	867 50	865 —	— 1875, 4 % .....	515 30	512 —	Ouest .....	390 —	391 —
Banque de France .....	4140 —	4140 —	Compagnie parisienne du Gaz .....	1383 75	1381 —	— 1876, 4 % .....	515 —	516 50	Paris-Lyon-Méditerranée .....	388 —	385 75
Société Générale .....	453 75	457 50	Canal de Suez .....	2037 50	2045 —	Bons de liquid. Ville de Paris .....	534 —	532 —	Paris-Bourbonnais .....	389 75	390 —
Comptoir d'escompte .....	1008 75	1010 —	C. gén. Transatlantique .....	517 50	518 75	Obligat. communales 1879 .....	478 —	477 50	Canal de Suez .....	582 50	581 —
Crédit Lyonnais .....	553 75	555 —	Russe 5 0/0 1870 .....	98 —	98 —	Obligat. foncières 1879 3 % .....	485 75	485 —			
Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1390 —	1377 50				Obligat. foncières 1 83 3/4 % .....	380 50	380 50			
Crédit mobilier .....	—	285 —									

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT								LIGNE D'ORLÉANS											
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.				SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.) ..	2 06	6 50	8 31	10 31	Saumur (orl.) ..	6 53	8 31	4 16	8 34	Saumur (orl.) ..	7 57	11 54	1 33	3 06	Saumur (orl.) ..	3 03	6 55	9 12	1 18
Nantillyhalte ..	6 50	8 31	10 31	12 31	Nantillyhalte ..	7 03	8 31	4 26	8 43	Noyant-Méon ..	8 10	12 09	3 18	5 54	St-Martin .....	7 08	9 26	1 25	3 27
Varr.-Chacé ..	7 09	8 48	10 52	12 52	Varr.-Chacé ..	7 29	8 49	4 52	9 08	Bion .....	8 19	12 18	3 27	6 03	St-Clement ..	7 15	9 33	1 35	3 40
Brézé-s.-Cyr ..	7 17	9 02	11 —	13 —	Brézé-s.-Cyr ..	7 34	8 54	5 —	10 —	Noyant-Méon ..	8 32	12 31	3 40	6 14	Les Rosiers ..	7 23	9 41	1 38	3 47
Montreuil (a.) ..	7 24	9 09	11 15	13 15	Montreuil (a.) ..	7 45	9 05	5 11	11 11	Chât.-d-Loir ..	8 59	12 58	4 11	6 38	La Ménitrie ..	3 31	7 35	9 52	1 48
— (départ.) ..	7 36	9 21	11 24	13 24	— (départ.) ..	7 56	9 16	5 20	11 20	Angers .....	3 58	8 23	10 41	2 30					
Thouars .....	7 55	9 40	11 57	13 57	Thouars .....	8 05	9 25	5 27	11 27										
Loudun .....	8 10	9 55	12 12	14 12	Loudun .....	8 16	9 36	5 38	11 38	SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS									
Poitiers .....	8 30	10 15	12 32	14 32	Poitiers .....	8 27	9 47	5 49	11 49	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir					
										Saumur .....	3 27	8 22	9 37	12 48					
										Varennes .....	8 35	9 48	1 01	4 48					
										Port-Boulet ..	3 52	8 45	9 57	1 12					
										La Chapelle ..	9 —	9 —	1 24	5 17					
										Langais .....	4 26	9 29	10 19	1 52					
										Tours .....	5 05	10 12	11 04	2 36					

### COFFRE-FORT

DE LA

#### MAISON HAFFNER AÎNÉ

Soul représentant pour le département

de Maine-et-Loire,

**PAUL GODET**

IMPRIMEUR, SAUMUR.